



Fermeture d'un compte bancaire

Par **garcia**, le **03/06/2011** à **14:50**

Bonjour,

j'ai fermé deux comptes bancaires en août 2010 en cloturant un compte commercial avec un crédit que j'ai soldé à cette date et un compte courant. La personne qui a cloturé ces comptes m'a dit ne plus avoir de crédit et voilà que l'on me réclame un crédit sur mon compte courant de 4000.00 euros qui n'a pas pu être prélevé par mois d'un montant de 165.00 euros puisque le compte a été cloturé. Doit je rembourser cette somme ou a-t-il eu une erreur de leur part et du moment où ils m'ont cloturé tous mes comptes ils sont dans l'impossibilité de réclamer cette somme? merci pour votre réponse part avance.

Par **mimi493**, le **04/06/2011** à **12:37**

Ce n'est pas parce que vous cloturez un compte que vous ne devez plus un crédit prélevé sur ce compte.

Vous l'avez pris ou non ce crédit ?